Informations

FORMATION 7H

B(78) vers B

VOTRE AUTO-ÉCOLE VOUS INFORME SUR LA FORMATION DES CONDUCTEURS DE VÉHICULES À CHANGEMENT DE VITESSES AUTOMATIQUE, QUI SOUHAITENT CONDUIRE DES VÉHICULES À CHANGEMENT DE VITESSES MANUEL.
Quelle formation ? À quel moment ? Pour quels coûts ?
Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Votre contact : ALEXANDRA RMV AUTO ECOLE
Téléphone : 05.63.47.01.18 E-mail : rmv.albi@orange.fr



Cachet de l'auto-école

RMV Auto-Ecole
Eurl Lud' Auto-Ecole
56 Av Maréchal Foch
81000 ALBI
Tél. 05 63 47 01 18
Siret: 850 771 155 00015 - agr: E1908100050

Horaires d'ouverture		
Lundi	14h	19h
Mardi	14h	19h
Mercredi	14h	19h
Jeudi	14h	19h
Vendredi	14h	19h
Samedi	11h	12h

OBJECTIFS de la formation

À l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel de façon simultanée avec les autres tâches de conduite.

QUAND PUIS-JE SUIVRE LA FORMATION ?

Vous pouvez suivre cette formation dès l'obtention de votre permis de catégorie B boîte automatique.



CARACTÉRISTIQUES

FORMATION DISPENSÉE	
VÉHICULE UTILISÉ	· Catégorie B, à changement de vitesses manuel. · Appartenant à l'établissement.
ENSEIGNEMENT	· La formation est pratique et individuelle. · Des apports théoriques sont délivrés par l'enseignant, à bord du véhicule. · La formation est dispensée par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite. · Une partie de la formation, limitée à 2 heures, peut être réalisée sur simulateur, sous la supervision d'un enseignant de la conduite ou, pour la séquence 1 du programme, en autonomie.

LA FORMATION de 7 heures minimum

LE PROGRAMME DE FORMATION			
SÉQUENCES	**DURÉE**	**INTITULÉ**	**CONTENU**
Séquence 1	2 h	Trafic nul ou faible	· Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre. · Être en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.
Séquence 2	5 h	Conditions de circulation variées, simples et complexes	· Savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l'éco-conduite. · Être en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école, sous réserve d'une assiduité suffisante, d'une participation active à la formation et du respect des règles de sécurité.
Pendant quatre mois, cette attestation, accompagnée de votre titre de conduite, vous permet de conduire sur le territoire national. Au-delà de ce délai, vous devez être titulaire du permis de conduire B sans mention additionnelle 78.





ATTESTATION DE SUIVI DE LA FORMATION PRATIQUE PERMIS B, BOÎTE AUTOMATIQUE VERS BOÎTE MANUELLE

enpc ediser

Cette attestation est délivrée en application de l'article 6 de l'arrêté du 14 octobre 2016, modifié par l'arrêté du 15 février 2024, relatif à la formation requise pour la conduite d'un véhicule de la catégorie B du permis de conduire muni d'un changement de vitesses manuel, par les titulaires du permis de conduire de la catégorie B limitée aux véhicules à changement de vitesses automatique pour des raisons non médicales.

Raison sociale de l'établissement : .....
N° d'agrément : .....
N° SIREN ou SIRET : .....
Adresse : .....
.....
Date et lieu de délivrance de l'agrément préfectoral : .....
.....

Atteste que :

Nom de famille : .....
Nom d'usage : .....
Prénom(s) : .....
Né(e) le : ..... à : .....
Adresse : .....
.....

Date d'obtention de la catégorie B du permis de conduire limitée à la conduite des véhicules à changement de vitesses automatique, pour des raisons non médicales : .....
NEPH (Numéro d'Enregistrement Préfectoral Harmonisé) : .....
A suivi jusqu'à son terme la formation complémentaire obligatoire requise pour la conduite d'un véhicule de la catégorie B du permis de conduire muni d'un changement de vitesses manuel.
Date de délivrance de l'attestation : .....

Cachet de l'établissement ayant dispensé la formation :

Signature du bénéficiaire de la formation :

Exemplaire blanc Préfecture *Exemplaire bleu Élève* *Exemplaire rose Établissement*

AVERTISSEMENT : *Pendant quatre mois à compter de la délivrance de ce document, le titulaire de la présente attestation n'est autorisé à conduire un véhicule de la catégorie B du permis de conduire muni d'un changement de vitesses manuel sur le territoire national qu'si la condition d'être en possession de cette attestation de suivi de formation, ainsi que de titre de conduite mentionné ci-dessus, ou du certificat d'examen du permis de conduire ou d'un récépissé de déclaration de perte ou de vol de permis de conduire. À l'issue de ce délai de quatre mois, un titre de conduite correspondant à la catégorie B du permis de conduire sur lequel la mention additionnelle codifiée 78 aura été levée est obligatoire.*

Réf. B4ed1_03-MARS.2024



Votre BUDGET

Les tarifs exprimés dans ce document ne constituent pas un devis.
Ils ne sont que consultatifs, mais ils vous permettent de calculer approximativement votre budget pour votre formation.

TARIFS B(78) VERS B					
	Dénomination	Prix unitaire € TTC	TVA**	Volume	Montant TTC
DIVERS	Gestion de l'élève				
	Ouvrage	Documents et grille tarifaire disponible à l'accueil, par mail et sur notre site internet			
	Autre				
FORMATION	Pratique				
	Simulateur				
	Heures en supplément				
ou FORFAIT					
		MONTANT TOTAL EN € TTC			

**1= Taux TVA réduit **2= Taux TVA normal

Informations complémentaires :

La formation fait l'objet d'un contrat répondant à la réglementation en vigueur : L 213-2 et R 213-3 du Code de la Route ; ainsi que la recommandation n° 05-03 relative aux contrats de formation à titre onéreux à la conduite automobile.